



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

**RÉSOLUTION AEA 2024-09-28/12**  
**Offre de rachat de borne de recharge**  
**à courant continu (BRCC)**

ATTENDU QUE les municipalités ont été les premiers partenaires pour le développement du Circuit électrique ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec se prépare à installer 7 000 nouvelles bornes recharges d'ici 2030;

ATTENDU QU'Hydro-Québec est en pourparlers pour céder la gestion du Circuit électrique au secteur privé ;

ATTENDU QU'il serait plus avantageux de laisser ladite gestion aux municipalités et villes concernées, leur apportant ainsi des revenus supplémentaires ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

- DE DEMANDER à Hydro-Québec qu'advenant le cas où ladite société désirait se départir des bornes de recharge à courant continu (BRCC), celles-ci soient offertes en priorité aux municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICATION**

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 26 et 28 septembre 2024 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 10 octobre 2024.

  
M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général et secrétaire